



Le Proviseur
Aux parents d'élèves et élèves de
3^{ème}

Objet : Candidature dans la Classe de seconde générale option Musique 6 heures ou Danse Modern Jazz 6 heures.

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint une documentation sur la *Classe de seconde générale à option musique 6 heures ou danse modern jazz 6 heures* avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Douai.

Elle vous donne toutes les précisions pour une future inscription.

Il est nécessaire de faire part de votre intention au Principal du collège fréquenté par votre enfant et de recueillir les avis des Professeurs d'Education Musicale ou du Professeur d'EPS, du Professeur Principal et du Conseiller d'Orientation.

Vous devez confirmer **rapidement** cette candidature par le renvoi de la notice jointe.

Il est important de prendre contact avec le Conservatoire de Douai afin d'obtenir les renseignements concernant les tests musicaux ou de danse. Vous êtes invité/e à prendre contact avec le

Monsieur Jean-Christophe BOUX, Directeur-adjoint jcboux@ville-douai.fr

Conservatoire à Rayonnement Régional
Rue de la Fonderie 59500 Douai

Des droits d'inscription et des frais de scolarité vous seront demandés.

Sans engagement, je prends note de votre demande et me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La journée Portes Ouvertes se tiendra le samedi 26 mars de 9 heures à 12 heures en présentiel. Vous pourrez rencontrer les enseignants, visiter les salles de musique, l'internat, le studio de danse et le Conservatoire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Cette demande ne dispense en aucun cas d'une demande d'admission à formuler au conservatoire de Douai (conservatoire-inscriptions@ville-douai.fr).

Dominique RADZIEJA





NOTICE DE CANDIDATURE à l'entrée en SECONDE

(à transmettre le plus rapidement possible au Lycée J.B. Corot)

- Option Musique 6 heures
- Option Danse Modern Jazz 6 heures

NOM Prénom

Date de naissance

Adresse

N° de Tél. Mail

Profession des parents

Etablissement fréquenté et adresse

.....

Classe et section Doublant ? Oui - Non

Langue(s) vivante(s) étudiées(s) : 1 -2 -

Etudes musicales ou chorégraphiques pratiquées

Etablissement artistique fréquenté :

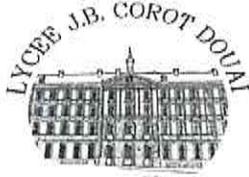
Depuis quand

Niveau :

JOINDRE A CE DOCUMENT

- photocopie du bulletin des deux premiers trimestres de 3^{ème}
- dans le cas d'un élève scolarisé en Seconde, joindre la photocopie des bulletins des trois trimestres de 3^{ème} et des deux trimestres de 2^{nde}

Date et signature des parents



LYCEE JEAN-BAPTISTE COROT
DE DOUAI

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
REGIONAL DE DOUAI



Classe de seconde générale option Musique 6 heures ou Danse Modern' Jazz 6 heures

Les élèves disposant déjà d'une pratique artistique en musique ou en danse en conservatoire, en école de musique, en école de danse ou en milieu associatif peuvent poursuivre leur passion en étant inscrit en Seconde Générale au lycée Corot et au Conservatoire de Douai.

A l'issue de la classe de troisième, les élèves entrent en seconde générale et suivent les enseignements du tronc commun comme tous les élèves de seconde générale, mais ils bénéficient d'un enseignement optionnel en musique ou en danse de 06 h 00 par semaine et sont inscrits dans une classe à emploi du temps aménagés de manière à pouvoir continuer leur formation musicale ou de danse au conservatoire à rayonnement régional de Douai.

Le lycée Corot propose uniquement l'option musique 6 heures et l'option Danse Modern'Jazz 6 heures en classe de seconde à la rentrée 2022.

Les élèves suivant l'enseignement optionnel musique ou danse modern jazz 6 heures en seconde devront être inscrits au sein du conservatoire de Douai.

A l'issue de la Classe de seconde générale à Horaires Aménagés en Musique de seconde, les élèves peuvent s'orienter :

- En première Technologique du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD) en spécialité musique ou danse modern jazz 6 heures.
- En première Générale en choisissant librement les 3 enseignements de spécialité ; le lycée Corot assure l'enseignement de la spécialité musique (4 heures en première, 6 heures en terminale) et l'option musique 3 heures s'ils le souhaitent.
- En première générale avec l'option musique 3 heures.
- En première technologique avec option musique

La Section Technologique du Théâtre, de la Musique et de la Danse :

L'architecture des enseignements du cycle terminal est alignée sur celle des autres séries technologiques : au-delà des enseignements communs à toutes les séries, un enseignement de spécialité spécifique en première (« économie, droit et environnement du spectacle ») de 3h, et deux enseignements de spécialité en première et en terminale (« culture et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales » et « pratique de la danse / ou de la musique / ou du théâtre ») d'une durée totale de 11h en première et de 14h en terminale.

Ces classes regroupent des jeunes musiciens et des danseurs qui désirent à la fois poursuivre leurs études secondaires jusqu'à l'obtention du Baccalauréat et leurs études musicales dans un emploi du temps aménagé pour ensuite se consacrer à une vie professionnelle en liaison avec la musique.

Ces classes sont destinées aux élèves réunissant un bon niveau d'enseignement général et artistique.

Accessible après validation du dossier scolaire par le lycée et tests de niveaux par le conservatoire, cette filière est en parfaite adéquation avec les études post Bac liées aux différents métiers de la musique ou de la danse. Ces métiers pouvant être préparés par les différents conservatoires supérieurs ou pôles supérieurs de musique, les facultés ou les établissements d'études supérieures liées au son, à la culture, à la facture d'instrument, aux métiers artistiques dans les domaines de la danse.

Admission en classe de seconde option musique 6 heures

L'admission en Seconde générale option musique 6 heures est prononcée dans les conditions suivantes :

- ✓ Pour les musiciens, des tests de niveau et de potentiel sont organisés au Conservatoire de Douai le mercredi 11 mai, tests comportant une épreuve de formation musicale (lectures, oreille musicale) et l'exécution d'un morceau imposé par instrument dont le titre est communiqué au moins six semaines avant la date des épreuves pour les musiciens.
- ✓ Pour les danseurs, des tests de niveau et de potentiel sont organisés dans le studio de danse du lycée Corot le mercredi 18 mai à partir de 13 h 30 ; ils consistent à participer à une séance de cours.
- ✓ Le dossier scolaire est examiné.
- ✓ Le Directeur du Conservatoire et le Proviseur du lycée Corot définissent conjointement la liste des élèves admis. Une notification est envoyée à la famille, à l'établissement d'origine du candidat et aux services académiques début juin.
- ✓ Le chef d'établissement d'origine prend la décision définitive d'orientation et organise la saisie informatique des vœux.
- ✓ L'inscription au lycée Corot se fait début juillet.

Date limite de retour des dossiers de candidature au lycée Jean-Baptiste Corot de Douai

et au conservatoire de Douai : le vendredi 29 avril 2022

Les familles sont invitées à prendre contact avec les établissements d'accueil dès maintenant. Ne pas attendre la décision définitive de l'orientation prise par l'établissement d'origine, mais signaler cette candidature :

- ✓ au professeur principal de la classe
- ✓ au professeur de musique ou d'EPS
- ✓ au principal du Collège
- ✓ au conseiller d'orientation de l'établissement.

Les tests de sélections se dérouleront le mercredi 18 mai 2022 à partir de 13h30 pour les danseurs dans le studio de danse du lycée Corot et le mercredi 11 mai pour les musiciens au conservatoire

POUR TOUTES PRECISIONS COMPLEMENTAIRES S'ADRESSER SIMULTANEMENT

Au :
LYCEE J.B COROT - Secrétariat du Proviseur
133, rue Saint-Vaast - B.P 810 - 59508 DOUAI CEDEX
Téléphone : 03 27 71 81 20 –

Mail : ce.0590064z@ac-lille.fr

En ce qui concerne l'enseignement général

Au :
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL
Monsieur Jean Christophe BOUX – Directeur- Adjoint
87, rue de la Fonderie - 59500 DOUAI

Mail : jcboux@ville-douai.fr

En ce qui concerne l'enseignement musical et chorégraphique

- Les instruments enseignés au Conservatoire de Douai sont les suivants : Piano, Orgue, Clavecin, Harpe, Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Flûte à bec, Flûte Traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Basson, Trompette/Cornet, Cor, Trombone, Tuba, Carillon, Percussion, Chant, Guitare et Batterie jazz.
- Pré-requis en danse Modern Jazz, danse classique, danse contemporaine, en conservatoire ou établissement artistique ou en milieu associatif.